



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au *règlement de zonage 2008-43*, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 15 avril 2024 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, situé au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

222, rue de Woodstock

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser l'installation d'un écran visuel et acoustique d'une hauteur de 3,05 mètres autour de l'appareil mécanique existant, ce qui contrevient à la hauteur maximale de 1,5 mètre prévue à l'article **5.7 b) ix)** du *Règlement de zonage 2008-43*.

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 15 avril 2024**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 28 mars 2024.

La directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme,

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra COMIN BERGONZI

GREFFIÈRE